

Index égalité Femmes / Hommes

Les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle. Il permet de mesurer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir lorsque ces disparités sont injustifiées.

Pour l'année 2024, la SAS BJF a obtenu une note de 35 sur 100.

La note obtenue se subdivise en 4 indicateurs tels qu'indiqués ci-dessous :

- 1- Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35 / 35
- 2- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Incalculable
Motif : Pas de congé maternité durant la période de référence.
- 3- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 00 / 10
- 4- Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes : Incalculable
Motif : Effectif des groupes valides inférieur à 40 % de l'effectif total.

La SAS BJF va mettre en œuvre un plan d'action afin de diminuer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et d'assurer aux divers échelons hiérarchiques une représentation plus équilibrée des deux sexes.